

Questions aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Question 1 : La France possède le plus grand littoral maritime de l'Union européenne. Le poids économique et sociologique de la Plaisance et des Pêches de loisir en mer est considérable, évalué à ce jour à près de 10 milliards d'euros par an ! Le développement harmonieux et durable des activités nautiques est, depuis de nombreuses années, grandement entravé par une réglementation et une fiscalité excessive. Il ne connaît pas l'essor attendu au vu du potentiel énorme dont la France est dotée. Etes-vous conscient de cette situation et, si oui, que comptez-vous faire pour y remédier ?

Nous sommes conscients de ce potentiel, et nous l'avons pris en considération lors de l'élaboration de la partie « Mer » du programme du candidat Emmanuel Macron (<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/mer>). Pour être concret, les contrats de développement durable, passés entre l'Etat et les régions, comporteront un volet maritime sur nos façades. Les activités de plaisance et des pêches de loisir doivent y trouver toute leur place. Sur la réglementation et la fiscalité, notre approche, bien au-delà des activités de plaisance et pêches de loisir en mer repose sur deux principes, stabilité et visibilité. Il en va de même sur l'effort de simplification nécessaire, un exercice qui ne peut reposer que sur la consultation et la concertation avec le secteur d'activité concerné afin de lever nombre de blocages et tracasseries administratives dont l'efficacité et la pertinence restent à démontrer...

Question 2 : Pouvez-vous vous engager clairement sur la création d'un Ministère de la Mer, seul capable à nos yeux, de mettre en œuvre une véritable politique maritime en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous pensons notamment à tous ceux qui, rassemblés au sein de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) représentent aujourd'hui plus de 800.000 adhérents et près de 10 millions de pratiquants.

Non, nous ne souhaitons pas nous engager sur la création d'un Ministère de la Mer. Cela fait trente ans que cette promesse tourne à chaque nouvelle élection ! Le débat sur la France et la mer mérite mieux. Le périmètre des ministères n'est pas encore arrêté, mais nous proposons un acteur interministériel fort, un SG mer renforcé. De plus, il faut aussi travailler beaucoup plus finement avec les territoires maritimes afin de s'appuyer et valoriser leurs spécificités. Nous nous rejoignons sur la concertation nécessaire sur la politique maritime, ses nombreux conflits d'usage, nous l'impose. En ce sens, la planification que tous les acteurs appellent de leurs vœux doit être souple et évolutive. Nous nous devons de trouver le juste équilibre entre valorisation et protection des ressources maritimes car la mer n'est pas une planète B.

Question 3 : Quel type de concertation et quelles méthodes de travail comptez-vous mettre en place pour assurer un réel dialogue avec les représentants des plaisanciers aujourd'hui confrontés à l'autisme de l'Administration et des services de l'Etat ?

La concertation ne peut se limiter à inviter telle ou telle fédération dans tel ou tel conseil afin de satisfaire une obligation légale. Il faut que cela soit utile et respectueux des partenaires. Nous sommes conscients du travail qui est devant nous afin de rétablir la confiance entre nombre d'acteurs. En complément, notre approche, sur l'administration de service et de conseil, et non plus de seul contrôle, donnera une bouffée d'oxygène. La concertation avec votre fédération nous paraît essentielle sur l'avenir de la ressource et la valorisation de vos activités dans une politique touristique affirmée, notamment dans les Outre-mers.

Par Arnaud LEROY, Député.
Porte-Parole d'Emmanuel Macron
Membre de l'équipe Mer.

Vos réponses ou non-réponses seront communiquées à tous les pratiquants que nous représentons et qui souhaitent connaître vos intentions sur ces sujets avant de s'exprimer dans les urnes...

Jean Kiffer, Président de la FNPPSF et Vice-Président de la CNP